



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Nécessité de développer la production hydro-électrique face aux éoliennes

Question écrite n° 4415

Texte de la question

M. Daniel Grenon appelle l'attention de M. le ministre auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé de l'industrie et de l'énergie, sur l'utilisation incohérente de l'énergie éolienne et du potentiel sous-exploité de l'énergie hydro-électrique. Actuellement, près de 10 000 éoliennes sont en service sur le territoire, réparties sur environ 2 300 parcs et pourtant, elles ne couvrent que moins de 9 % des besoins en électricité du pays. En comparaison, l'énergie hydraulique a représenté 12 % de la production électrique sur la même période. L'éolien repose principalement sur l'installation terrestre, mais sa version *offshore*, encore très minoritaire aujourd'hui, gagne du terrain en raison de l'objectif de neutralité carbone d'ici 2050 et de sa forte capacité de production. De son côté, l'hydroélectricité dispose d'un potentiel d'amélioration significatif grâce à des technologies comme les stations de transfert d'énergie par pompage (STEP) ou encore l'hydroélectricité flottante. Cependant, l'éolien présente de multiples défauts structurels. Il est tributaire de plusieurs contraintes : tout d'abord des conditions de vent, ensuite des maintenances régulières et enfin des nombreuses limitations du réseau électrique (capacité d'acheminement, stabilité du réseau etc...). De plus, alors que l'hydroélectricité est capable de produire, en moyenne, à 80 % de sa capacité optimale, l'éolien plafonne à environ 25 %. ne permettent pas de stocker une grande quantité d'énergie pour répondre aux pics de consommation. À l'inverse, un barrage hydroélectrique, dont la durée de vie est comprise entre 100 et 150 ans (contre 20 à 25 ans pour une éolienne), peut stocker une quantité considérable d'eau, lui conférant une bien plus grande autonomie. Enfin, il est à peine nécessaire d'évoquer les nuisances sonores et visuelles des éoliennes, qui font l'objet de nombreuses critiques. L'éolien ne constitue pas une solution d'avenir. Malgré sa faible émission de CO₂, il souffre de trop nombreux inconvénients face à l'hydroélectricité, dont les avantages sont considérables. Pour toutes ces raisons, il lui demande si le Gouvernement compte augmenter le potentiel de production d'énergie hydraulique notamment en investissant plus massivement dans les technologies nécessaires. Il lui demande également s'il entend remplacer progressivement la « solution » éolienne par des moyens plus avantageux de production électrique.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Grenon](#)

Circonscription : Yonne (1^{re} circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4415

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : [Industrie et énergie](#)

Ministère attributaire : [Industrie et énergie](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 février 2025](#), page 1154